

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 26

Pouvoirs : 4

Votants : 30

Abstentions : 0

Exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

N°2025-52

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion communautaire au siège de la Communauté de Communes à CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 07 novembre deux mille vingt-cinq.

Présents : Christophe Gérouard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury, Pascal Rampnoux

Pouvoirs : Maryse Thomas pouvoir à Christian Vignerie, Thierry Dauchart pouvoir à Pierre Hachin, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Bertrand Jayat pouvoir à Bruno Grancoing

Suppléants présents :

Secrétaire de séance : Agnès Varachaud

Objet : Budget Communautaire Principal exercice 2025.

Décision Modificative n°2025-01.

Monsieur le Président explique que, consécutivement à la délibération n°2025-51, par laquelle le Conseil Communautaire a choisi de mettre en place des provisions sur chacun des budgets de l'EPCI, et ce conséquemment à la constatation de créances douteuses, il convient également de retracer la mise en œuvre de ces provisions en termes budgétaires. Il convient donc de modifier les budgets de l'exercice 2025 en ce sens.

S'agissant du Budget Communautaire Principal, cette décision modificative n°2025-01 porte sur :

- Un total de recettes et de dépenses de fonctionnement de 8880,00 €
- Un total de recettes et de dépenses d'investissement de 0,00 €

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- - DECIDE de modifier comme suit le Budget Communautaire Principal exercice 2025.

Recettes de Fonctionnement				Recettes d'Investissement			
Chapitres	Articles	Recettes nouvelles	Total	Chapitres	Articles	Recettes nouvelles	Total
78	7817	8880,00 €	8880,00 €				
TOTAL		8880,00 €	8880,00 €	TOTAL			
Dépenses de Fonctionnement				Dépenses d'Investissement			
Chapitres	Articles	Dépenses nouvelles	Total	Chapitres	Articles	Dépenses nouvelles	Total
O11	6065	5624,00 €	5624,00 €				
68	6817	3256,00 €	3256,00 €				
TOTAL		8880,00 €	8880,00 €	TOTAL			

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD